



10445  
ck

Québec, le 17 mars 2015

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-LeMay  
Bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-jointe la motion inscrite par le député de Chauveau dont nous souhaitons débattre lors de la période prévue à cet effet, le mercredi le 18 mars 2015, en référence à l'article 97 RAN.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Tremblay  
Directeur de cabinet  
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition

## AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

*« Que l'Assemblée nationale rappelle la promesse faite par le Parti libéral du Québec le 10 février 2014 de limiter la hausse des tarifs d'électricité à l'inflation ;*

*Qu'elle reconnaisse que la hausse de 2,9% des tarifs d'électricité s'appliquant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015 représente près du double du taux d'inflation ;*

*Qu'elle prenne acte que la haute direction d'Hydro-Québec et la Régie de l'Énergie soutiennent que la hausse des tarifs d'électricité est en grande partie causée par des décisions politiques concernant les approvisionnements éoliens ;*

*Qu'elle réaffirme l'importance pour un gouvernement de tenir ses engagements et lui demande de ne pas hausser les tarifs d'électricité au-delà de l'inflation et ce, jusqu'à la fin du présent mandat. »*

10h45  
CA